

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
D'ÉLECTRIFICATION
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

—

Extrait du registre des délibérations du Bureau syndical

Réunion du lundi 20 mars 2023

Date de convocation : 14 février 2023	Nombre de membres { présents : 17 absents : 3
Nombre de membres en exercice : 20	
Date d'affichage : 30 mars 2023	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 17
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0 } — **Décision n° B2023-15**

OBJET : Affectation de financement de bornes de recharge (1^{ère} tranche, progr. VE 2022)

L'an DEUX MIL VINGT TROIS, le VINGT du mois de MARS, lundi à 14 heures, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 14 février 2023.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Christophe CABRI, Jean-Luc FOURRÉ, Thierry LESAUVAGE et Denis ROUYER, Mme Lydie DEMENÉ, MM. Jean-Marie PETIT et Daniel BOURSIER, Vice-présidents, M. Sylvain LESPINASSE, Mmes Mariette ADOLPHE et Marcelle LYONNET, MM. Patrick ORGERON, Jacky PROUTEAU, Christian LUCAZEAU, Jean-Paul GOUSSARD, Pierre GEOFFROY et Bruno GAILLOT, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS : MM. Christophe BERTAUD, Julien DURESSAY et Franck PETITFILS.

M. Jean-Luc FOURRÉ est élu secrétaire de séance à l'unanimité.



M. le Président rappelle que, pour les bornes de recharge dont l'installation est sollicitée directement par les communes dans le programme VE 2022, le Comité, réuni le 4 avril 2022, a voté un montant de travaux de 300 000 euros (HT).

A la suite de sollicitations communales, M. le Président propose au Bureau d'affecter une première part de ce montant, soit 97 200 euros, à une tranche composée des 5 opérations suivantes dans le programme VE 2022 :

N° de dossier	Commune	Adresse – lieu-dit	Estimation (euros HT)
VE130-1000	Coux	Avenue de la République	9 400
VE194-1000	La Jarrie	Place de la Mairie	9 400
VE194-1001	La Jarrie	Rue de la Providence	9 400
VE333-1000	St-Georges-de-Didonne	Rue du Professeur Langevin	34 000
VE333-1001	St-Georges-de-Didonne	Rue du Coca	35 000
Total			97 200



LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

Approuve la proposition qui lui a été présentée.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

*Le Président,
François BRODZIAK*

*Le Secrétaire de séance,
Jean-Luc FOURRÉ,
Vice-président*